

ÉNERGIE		SIMPLE	DOUBLE	DOUBLE INTERRUPTIBLE	BT PRO A	BT PRO B	MT PRO A	MT PRO B
Tarif normal (TN)	ct./kWh	14.75	15.17	14.66	13.96	13.96	13.75	13.75
Tarif réduit (TR)	ct./kWh	-	12.62	12.54	10.85	10.85	10.39	10.39

TIMBRE D'ACHEMINEMENT (TRANSPORT DU COURANT)		SIMPLE	DOUBLE	DOUBLE INTERRUPTIBLE	BT PRO A	BT PRO B	MT PRO A	MT PRO B
Contribution de base	CHF/mois	6.23	8.53	8.53	31.26	31.26	95.09	95.09
Tarif normal (TN)	ct./kWh	8.81	9.15	8.81	5.75	4.51	4.63	3.55
Tarif réduit (TR)	ct./kWh	-	5.12	4.99	3.57	2.95	2.76	2.40
Puissance	CHF/kW/mois	-	-	-	5.15	8.00	3.69	5.98
Réactif (voir remarques)	ct./kvarh	3.80	3.80	3.80	3.80	3.80	3.80	3.80
Services système	ct./kWh	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75

Remarques :

- En fonction de la commune du site de consommation, une redevance de 6 % sur le timbre d'acheminement peut s'ajouter aux prix de l'électricité.
- Selon la Loi sur l'Énergie (LEne), art. 35 al. 3, un supplément de 2.3 ct./kWh pour les énergies renouvelables est perçu en 2024 et restitué à l'organe responsable (Pronovo AG).
- Selon l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH), art. 22, une nouvelle taxe de 1.2 ct./kWh pour la réserve d'électricité est perçue en 2024 et restituée à l'organe responsable (Swissgrid).
- La puissance facturée correspond à la puissance mensuelle maximale soutirée, mais au minimum 18 kW/mois pour les tarifs BT Pro et 220 kW/mois pour les tarifs MT Pro.
- Tarif provisoire : tarif simple augmenté de 3.8 ct./kWh.
- Tarif pour l'éclairage public : tarif double avec comme contribution de base : 0.33 CHF/candélabre/mois.
- L'énergie réactive, ne touchant en principe que les clients professionnels, n'est facturée que pour la part dépassant les 50% de l'énergie active.
- Les prix de l'énergie incluent le produit standard (min. 90% hydraulique, part restante composée d'autres énergies renouvelables) proposé par Gruyère Energie SA.
- Les prix indiqués ne comprennent pas la TVA (8.1% en 2024).

Répartition :

Tarif normal
Tarif réduit

Du lundi au vendredi



Samedi et dimanche



Commentaires :

- Le prix de l'électricité pour les clients de Gruyère Energie SA restera en moyenne stable dès le 1^{er} janvier 2024 malgré l'introduction de la nouvelle taxe pour la réserve d'électricité.
- Les coûts d'acheminement connaîtront une légère hausse de moins de 1% en moyenne due à une augmentation des services système de Swissgrid.
- Grâce à une bonne stratégie d'approvisionnement, les tarifs pour la part énergie baisseront en moyenne de 8%.
- Tous les pourcentages sont calculés à l'aide des prix hors TVA. En 2024, elle passera de 7.7% à 8.1%.
- En 2024, les tarifs d'énergie seront automatiquement associés au produit standard (min. 90% hydraulique, part restante composée d'autres énergies renouvelables). Les clients désirant un autre mix énergétique doivent en informer Gruyère Energie SA via son site internet (www.gruyere-energie.ch/mix-energetique) ou par téléphone (+41 26 919 23 23).